



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

COMMISSION FEDERALE D'HOMOLOGATION ET DE DISCIPLINE

DECISION N° ~~031~~ FCF/CFHD/2022

AFFAIRE :

REQUETE DE COTON SPORT DE GAROUA AUX FINS DE RESTITUTION DE LA LICENCE DE SON JOUEUR TOMBI ALEMI FRANCIS, DOSSARD N° 22

Vu la constitution ;

Vu la loi 2018/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives au Cameroun ;

Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FECAFOOT tenue le 13 juillet 2021 ;

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FECAFOOT tenue le 07 août 2021 ;

Vu le règlement du championnat professionnel Elite One saison sportive 2021/2022 ;

Vu les documents du match de la quinzième journée du championnat professionnel MTN Elite One, poule B saison 2021/2022 ayant opposé le 24 mai 2022 UMS DE LOUM à COTON SPORT DE GAROUA ;

Vu la requête en date du 12 juin 2022 de Coton Sport de Garoua ;

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre du mois de juin, la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline de la Fédération Camerounaise de Football composée ainsi qu'il suit :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| 1. Col. AMADOU ALI, | Vice-Président ; |
| 2. Dr. ABOUBAKAR SAIDOU, | Rapporteur de la séance ; |
| 3. Me. Eric BISSO, | Membre ; |
| 4. Me. NGANDJUI Lionel, | Membre, |

A rendu dans l'affaire susvisée la décision dont la teneur suit :

La commission, statuant en matière d'homologation et de discipline et à l'unanimité des membres présents



- Dit recevable la requête de Coton Sport de Garoua aux fins de restitution de la licence du joueur TOMBI ALEMI Francis, dossard n° 22 de dudit club ;

- La dit fondée ;

- Ordonne la restitution immédiate à Coton Sport de Garoua de la licence de son joueur TOMBI ALEMI Francis par le secrétariat général du Conseil Transitoire du Football Professionnel.

LE RAPPORTEUR DE SEANCE

DR. ABOUBAKAR SAIDOU

LE VICE-PRESIDENT

Col. AMADOU ALI